

l'enseignant

L'école libératrice de Seine Maritime



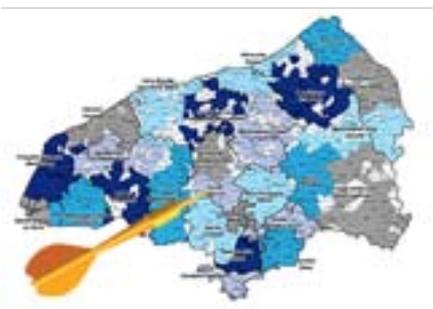
Bulletin spécial mouvement

SE-UNSA, Syndicat des Enseignants-UNSA • 77 quai Cavelier de la Salle • 76100 Rouen

Tél : 02 35 73 16 75 • Fax : 02 35 03 92 26 • Email : 76@se-unsa.org

Site : <http://sections.se-unsa.org/76>

Mouvement



Ne restez pas isolé !

se-unsa.org

Mon mouvement

je m'en occupe !



EDITO

L'heure du choix... ... ou presque !

Voici venu le temps du mouvement...

...Le SE-UNSA est là pour vous guider.

Participer au mouvement n'est pas chose facile. Pour la plupart d'entre-vous, vous essaieriez de concilier votre vie familiale, vos attaches et vos préférences géographiques pour établir une longue liste de 40 vœux voire plus.

Victime d'une mesure de carte scolaire, nommé(e) cette année à titre provisoire ou néo-titulaire, vous vous apprêtez à faire vos choix.

Pour certains, une longue réflexion, une stratégie aboutiront parfois hélas à l'obtention d'un poste qui ne

vous enthousiasmera pas forcément.

Toutefois, gardez à l'esprit que tout poste demandé (même faisant partie d'un vœu géographique) ne pourra être refusé.

Cette année voit de profondes modifications s'opérer dans la procédure.

Le **SE-Unsa**, s'est opposé fortement à ces changements qui, pour certains aboutiront à une affectation «par défaut».

Ne vous découragez pas pour autant et mettez toutes les chances de votre côté pour tenter de limiter les dégâts.

Appuyés par un syndicat responsable, proche de ses adhérents, vous pourrez compter aussi sur nous pour tenter de résoudre les

quelques difficultés que vous pourriez rencontrer.

Faites-nous confiance et bénéficiez de notre suivi mouvement «NO-LIMIT» en adhérant à notre syndicat.

Le **SE-Unsa**, pragmatique et réformiste n'est pas adepte des postures figées et des dogmes qui mènent trop souvent à l'immobilisme.

En s'opposant mais aussi en proposant, sans dire non par principe ou oui par habitude, nous sommes adeptes du parler vrai, gage de crédibilité auprès de la profession comme en témoigne notre très forte progression en termes d'adhérents.

Joëlle AYACHE,

Secrétaire départementale

CALENDRIER



19 avril (9h) : diffusion de la liste des postes sur SIAM (via iProf) et début de la saisie des vœux.



Nous vous recommandons d'adhérer au SE-Unsa pour bénéficier des cartes qui peuvent vous aider !

Je lis bien la circulaire.



3 mai (12h) : fermeture de l'application SIAM. (N'attendez pas la dernière minute !) Envoi des accusés de réception dans la messagerie iProf.



10 mai : date limite pour le retour à l'IA des accusés de réception uniquement en cas de contestation de barème ou d'annulation de vœux.



20/24 mai : entretiens pour les postes à profil.

<http://bv.ac-rouen.fr/iprof>



11 juin : groupe de travail.



14 juin : CAPD de la phase unique
Diffusion des résultats sur iProf.

Je contacte le



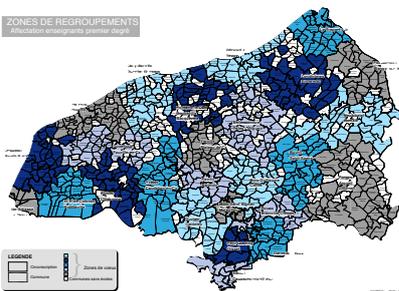
02 35 73 16 75

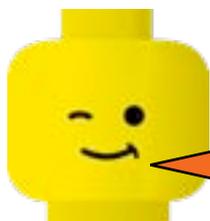
Attention !

**Une seule saisie de 40 vœux maximum
et au moins un vœu large pour les personnels dont la participation au
mouvement est obligatoire.**



COMMENT ?

| Le dispositif | La stratégie | Un exemple |
|--|--|---|
| <p>1 - Pas de phase de recueil des intentions de participation au mouvement.</p> | <p>Tous les postes du département apparaissent dans la liste (vacants ou susceptibles de l'être, voire bloqués) Il convient donc de «risquer une mise» et donc, de se faire aussi plaisir...</p> | <p><i>La personne en poste dans l'école X de la commune Y de la zone Z peut, sans prévenir ses collègues (ça arrive...), avoir obtenu tardivement un exeat ou choisi de participer au mouvement intra.</i></p> |
| <p>2 - Publication des postes Sont publiés les postes complets mais aussi des postes fractionnés proposés à titre définitif (postes fractionnés composés de décharges de direction pour l'essentiel).</p> <p>Pour les vœux de Titulaire de Secteur, l'affectation sera connue plus tard sur des supports libérés à l'année.</p> | <p>De nombreux postes fractionnés vont apparaître. Ils peuvent se révéler intéressants et fournir une entrée variée dans le métier ou vous permettre, à moindre risque, de rester dans un secteur qui vous intéresse... En cas de poste fractionné, c'est le support principal qui apparaît. TDEP 9020(Veillez à consulter les articulations même si celles-ci peuvent encore évoluer jusqu'à la rentrée !)</p> | <p><i>Les demandes de temps partiel sont nombreuses dans le département et quantité d'écoles bénéficient d'au moins 1/4 de décharge.</i></p> <p>ATTENTION aux postes d'adjoint en ECOLE PRIMAIRE ! (support ECEL ou ECMA non garanti)</p> <p>ATTENTION également aux postes en établissement spécialisé ! (Appeler impérativement l'étab. pour connaître l'implantation réelle et la mission)</p> |
| <p>3 - Types de vœux Vous avez la possibilité de saisir des vœux précis (école) et des vœux «géographiques»</p> <ul style="list-style-type: none"> - vœu «commune» - vœu «regroupement de communes» Le département est découpé en 26 regroupements de communes. - vœu «secteur» : idem que précédemment mais uniquement pour 2 secteurs du Havre (N et S) <p>Toutes les catégories de postes peuvent être demandées dans un vœu géographique.</p> <p>Un vœu large se fait sur un «MUG» dans les 4 zones infra-départementales</p> | <p>Attention, les vœux saisis sont réutilisés par l'algorithme s'il a besoin de faire appel aux vœux larges.</p> <p>Le logiciel «trouve», dans les vœux larges un support «approchant» les vœux émis en liste 1.</p> <p>D'où la nécessité de bien ordonner la liste 1 et d'utiliser le maximum de vœux possibles (selon sa situation)</p> | <p>Le SE-UNSA offre AUX ADHÉRENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> des cartes détaillées des zones géographiques des zones infra-départementales des circonscriptions (pour les TS)  <p>Format A3 avec calque à superposer pour ne rien oublier</p> |



- Je souhaite être
- **conseillé.e PERSONNELLEMENT** et disposer des échanges «no-limit»...
 - **informé.e PRIORITAIREMENT** de mon affectation

Je me syndique au SE-UNSA
Je bénéficie de l'adhésion «découverte»
(voir en fin de bulletin)

COMMENT ?

| Le dispositif | La stratégie | |
|--|---|--|
| <p>4 - Fonctionnement du logiciel Pour affecter les personnels sur des voeux géographiques, la procédure est complexe :</p> <ul style="list-style-type: none">• 1^{er} niveau : les collègues seront classés en fonction de leur barème (du plus haut au plus petit)• 2^{ème} niveau : les écoles sont classées en fonction du nombre de postes vacants (du plus grand nombre au plus petit) <p>Si l'algorithme a recours aux voeux larges (MUG et zones infra départementales), il tente de trouver une correspondance entre les voeux larges et les voeux de la liste 1.</p> <p>Si je postule sur des poste à profil, je les mets obligatoirement en début de liste ; sinon ils seront neutralisés et non étudiés.</p> | <p>Principe déterminant l'affectation sur zone géographique :</p> <ul style="list-style-type: none">- un voeu « zone » est éclaté en voeu « école » pour chaque école de la zone géographique. Ce qui sera déterminant pour la nomination d'une personne sur un poste sera le nombre de postes vacants dans l'école. Elle sera nommée sur l'établissement qui a le nombre le plus élevé de postes vacants (dans le cas de l'obtention possible de plusieurs postes). <p><i>Chaque vœu est traité du premier au dernier dans l'ordre préférentiel saisi par l'intéressé(e), en fonction du code priorité puis du barème appliqué à chacun des vœux. L'algorithme étudie d'abord tous les vœux de la liste « vœux », affecte, puis étudie tous les vœux larges et affecte. Un participant obligatoire sans affectation à l'issue de ces 2 étapes se verra étendre ses vœux par l'algorithme pour une affectation à titre provisoire sur un poste vacant du département.</i></p> |  |
| <p>5 - Barème</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ancienneté générale des services (AGS) est calculée au 31/12/2018 1 point par an avec 1/12^e de point par mois et 1/360^e par jour• Les enfants. 0,50 pt par enfant jusqu'à l'âge de 18 ans au 1/09/2019. (+ 10 pts pour enfant en situation de handicap sans limite d'âge et quelque soit le nombre).• Mesure de carte scolaire : 20 pts <u>sur un poste de même nature</u>• Nomination à titre déf. : 1 pt/an à partir de 3 ans (max = 5pts)• REP ou REP+ : 5 pts si 5 années consécutives et à titre principal (sauf RASED et rempl.)• Agent handicapé : 30 pts• Conjoint handicapé : 10 pts• Rapprochement de conjoint : 5 pts sur les 3 premiers voeux si résidence professionnelle du conjoint > 50 km <p>• Les critères subsidiaires. En cas d'égalité de barème et de priorités, sont pris en compte successivement :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'ancienneté générale des services,- le nombre d'enfants,- la date de naissance : l'enseignant le plus âgé est nommé sur le poste. | <p>Attention, il n'y a pas de bouton de validation ! Eдитеz donc le pdf pour vérifier votre saisie...</p> <p>Les 20 pts supplémentaires en cas de mesure de carte scolaire n'apparaissent pas sur l'accusé de réception !</p> <p>➡ Pensez aux pièces justificatives ! (handicap, rapprochement de conjoint, enfant...)</p> | <p>Contrairement à une idée reçue, l'appartenance à un syndicat n'augmente pas le barème. En revanche, vos élus du personnel SE-Unsa peuvent intervenir en votre faveur pour le faire rectifier au besoin et défendre votre situation si vous la lui soumettez ...</p>  |

L'équipe 1^{er} degré de la section départementale du SE-UNSA se tient à la disposition de tous ses adhérents.

02 35 73 16 75

Privilégiez le mail :

76@se-unsa.org

Voir toutes les permanences en page 6.

Dois-je vraiment faire mes 40 vœux ?

Faire 40 vœux, c'est multiplier ses chances d'obtenir un poste. Ne vous privez également des possibilités offertes par les «MUG» et leurs déclinaisons en liste de vœux large si vous y avez accès.

Vacants ou susceptibles de l'être ?

Par définition, tout poste peut être demandé (et il doit être accepté en cas d'obtention !). Ne réduisez donc pas vos vœux aux seuls postes vacants car tout le monde est susceptible de «bouger» !

Quels sont les types de postes ?

ECEL = Enseignant en Classe ELémentaire

ECMA = Enseignant en Classe MAternelle

Directeur une classe = chargé d'école (souvent en RPI). Inutile d'être inscrit sur la liste d'aptitude directeur pour les demander. Classes susceptibles d'avoir plusieurs niveaux.

Directeur d'Ecole (2 classes et plus). Ces postes peuvent être obtenus sans inscription sur la liste d'aptitude (mais à titre pro.). Dans ce cas, vous pourriez être amenés à «faire fonction» de directeur (décision du conseil des maîtres). Alors, après inscription sur la liste d'aptitude l'année suivante, vous auriez une priorité sur ce poste au mouvement prochain.

DCOM : Décharges de Direction complètes (peuvent être obtenues à titre définitif).

TDEP : Titulaire départemental. Ces postes sont des supports fractionnés (compléments de temps partiel, déch de dir...). Ils peuvent également être obtenus à titre déf.

Dans l'ASH... (Voir les codes à la fin de la circulaire de l'IA). Tous les postes peuvent être demandés (sauf G et psychologues). Attention, renseignez-vous sur les établissements spécialisés qui peuvent réserver des surprises...

TR : Titulaire Remplaçant. Ces postes de remplaçant (Brigade ou ex-ZIL) sont de plus en plus demandés et, de fait, plus difficiles à obtenir. Attention les ZIL REP + peuvent être amenés à intervenir sur un autre secteur que celui de leur rattachement (Rouen sur Dieppe et vice-versa).

Attention aux vœux en école primaire ! Contactez l'école car le support vacant ou susceptible de l'être n'est pas toujours celui que l'on pense (élém ou mat.) !



Comment organiser mes vœux ?

Vous devez les ranger dans l'ordre de vos préférences : les coups de cœur d'abord !

Serai-je concerné(e) par les phases d'ajustement ?

Il n'y a plus de phase d'ajustement !

Quel est le rôle des élus du personnel SE-Unsa ?

À propos des règles du mouvement : Le SE-Unsa s'est opposé à la nouvelle circulaire.

- Revendiquer :
- des droits pour les personnels : l'abandon des vœux géographiques. Ce système aboutit à une mutation non choisie ou en tous cas, par défaut !
- La valorisation des années passées dans l'ASH «par défaut»
- la procédure d'abandon de poste occupé à Titre déf
- la possibilité de travailler à temps partiel sur des postes particuliers (remplaçants, directeurs...).

Avant le mouvement :

- Informer tous les personnels et conseiller personnellement ses adhérents.
- Confronter le calcul de votre barème à celui fourni par l'administration et le faire corriger si nécessaire dès la fermeture du serveur.

Pendant le mouvement :

- Contrôler et faire respecter les droits de chacun en toute transparence et en toute équité.

Après le mouvement :

- Vous informer le plus rapidement possible des résultats et vous expliquer les éventuels changements.

AUJOURD'HUI...

...et PENDANT TOUTE LA DURÉE DU MOUVEMENT...



77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
tél: 02 35 73 16 75
Email : 76@se-unsa.org

| DATES | LIEU | HORAIRES |
|-------------------|---|---|
| Mardi 23 avril | • Stage puis dans nos locaux • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | de 17h30 à 19h de 16h30 à 18h |
| Mercredi 24 avril | ESPE de MSA et dans nos locaux | de 10h à 17h30 |
| Jeudi 25 avril | • Stage au Havre (quelques RDV individuels en fin de réunion) • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | de 16h30 à 18h30 |
| Vendredi 26 avril | • dans nos locaux • à l'ESPE de MSA • Ecole Brocéliande EU • Ecole de Beauvoir en Lyons • Ecole elem Boucher de Gruchet le Valasse • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | de 9h à 18h de 10h à 17h de 16h30 à 18h de 16h45 à 18h45 de 16h45 à 18h de 16h30 à 18h30 |
| Samedi 27 avril | dans nos locaux | de 10h à 13h |
| Lundi 29 avril | • Le Havre : école Massillon • Ecole de Beauvoir en Lyons • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | de 16h30 à 18h30 de 16h45 à 18h45 de 16h30 à 18h |
| Mardi 30 avril | • Dans nos locaux • Le Havre : école Massillon • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | • de 9h à 17h30 • de 16h30 à 18h • de 16h30 à 18h |
| Jeudi 2 mai | • Dans nos locaux • Le Havre : école Massillon • Ecole Elem Brocéliande - EU • Ecole elem. F. Bellanger Le Havre | • de 10h à 18h30 • de 16h30 à 18h30 • de 16h à 18h • de 16h30 à 18h30 |

!!!! Rendez-vous individuels uniquement pour les adhérents !!!!

Tous les jours par mail pour les adhérents à : 76@se-unsa.org

-> Préciser «MVT ADH» suivi de votre nom dans l'objet du mail

En raison d'un grand nombre de sollicitations, les délégués du SE-Unsa ne répondront aux non-adhérents qu'en fonction de leurs possibilités.

De la pédagogie

Je découvre et mutualise des projets pédagogiques grâce aux dossiers de notre magazine ou notre blog.

Des infos

Je reçois par mail les infos utiles en temps réel : mutations, avancements, stages...

Une aide

Je trouve un soutien de proximité dès que j'en ai besoin.

Une écoute et un suivi

Je bénéficie de réponses individualisées et concrètes à mes questions sur le métier, ma carrière, mes droits (responsabilité, incidents, salaires et indemnités, mutations, reclassement, formations, congés...).

Mon avis compte

Je contribue à la transformation de l'école et à l'amélioration de mon métier.

PENDANT TOUTE MA CARRIÈRE !





Rejoignez le SE-Unsa

Profitez d'un tarif préférentiel pour toute nouvelle adhésion à cette période de l'année et bénéficiez dès aujourd'hui de l'ensemble des services du SE-Unsa^(*).

spécial adhésion découverte • 2018-2019

Du 10 mars au 10 mai, adhérez au SE-Unsa pour seulement 80 € (titulaires enseignants et personnels d'éducation) ou 60 € (contractuels et stagiaires).

()vous serez adhérent jusqu'au 31 août 2019*

Je demande à bénéficier de l'adhésion découverte 2018-2019

Nom d'usage :
 Prénom :
 Nom de naissance :
 Né-e le :
 Adresse personnelle :

 Téléphone :
 Portable :
 Adresse mél personnelle :
 Département de rattachement :
 Nom et adresse de l'école/l'établissement d'exercice.....

JE SUIS

- Titulaire Stagiaire

Corps :

- Instituteur PE Certifié CPE PLP Peps Agrégé Bi-admissible
 AE PEGC CE d'EPS PsyEN (option.....)

Je suis remplaçant (précisez :)

Ma discipline 2^d degré :

Fonctions particulières (adjoint, directeur, ASH, tuteur, formateur) :

JE SUIS NON-TITULAIRE

- Suppléant AESH AED (précisez les fonctions) :
 Contractuel : Enseignant, CE, CPE, PsyEN (précisez).....
 Contrat aidé (Cui, Pec) : Accompagnant handicap Aide administrative

Échelon : Classe normale Hors-classe Classe exceptionnelle

Mode de paiement : Chèque Prélèvements fractionnés (remplir le verso)

Cotisation : stagiaire = 60 € contractuel = 60 € titulaire = 80 €

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa,

Date Signature

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.



Rejoignez le SE-Unsa

Pour

- bénéficier d'un suivi personnalisé ;
- trouver un appui, une aide, un soutien grâce aux militant·e·s de proximité ;
- recevoir des infos utiles, en temps réel (magazine, newsletters...);
- partager des expériences et mutualiser des projets éducatifs et/ou pédagogiques ;
- être averti·e des opérations de carrière qui vous concernent.



ADHÉREZ !

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SE-Unsa à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SE-Unsa.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Paiement : Récurrent

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)



Veillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) :

Votre Adresse (*) :

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR16ZZZ401981**

Nom : **Syndicat des Enseignants - UNSA**

Adresse : **209 Boulevard Saint-Germain**

Code postal : **75007**

Ville : **PARIS**

Pays : **FRANCE**

IBAN (*) :

BIC (*) :

Le (*) :

A (*) :

Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ».

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.